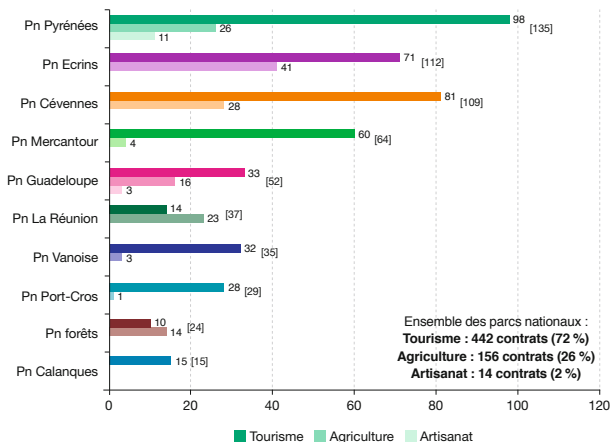


Marque commerciale *Esprit parc national*

Début 2021, 612 contrats *Esprit parc national* sont signés dans 10 parcs nationaux sur les filières touristique, agricole et artisanale.

RÉPARTITION PAR FILIÈRE DE LA MARQUE *ESPRIT PARC NATIONAL*, EN 2021

En nombre de contrats



Notes : Pn = parc national ; [xx] : nombre total de contrats par parc national.

Champ : territoires des parcs nationaux, hors Parc amazonien de Guyane.

Source : les parcs nationaux de France, 2021. Traitements : OFB, 2021

Propriété de l'Office français de la biodiversité, *Esprit parc national* est une marque collective mise à disposition des entreprises exerçant des activités dans les parcs nationaux selon des cahiers des charges communs. Elle vise à reconnaître une production ou une activité qui se déroule sur les territoires classés, qui limite ses impacts écologiques, privilégie les matériaux et les ressources locales et permet le partage d'une expérience entre visiteurs et acteurs locaux. Le client est sensibilisé à la richesse des patrimoines naturels et culturels des parcs nationaux et l'entreprise bénéficiaire partage son savoir-faire et sa passion.

La marque *Esprit parc national* a été lancée en juillet 2015. Actuellement, elle concerne plus de 1 000 produits et services. Début 2021, 612 contrats étaient signés, dans les 10 parcs nationaux qui déploient le dispositif :

- 72 % concernent les prestations touristiques. Le tourisme est une activité économique majeure des territoires des parcs nationaux qui travaillent depuis longtemps sur des principes de tourisme durable avec certaines professions : hébergeurs, accompagnateurs et guides, activités nautiques pour les parcs nationaux marins ;
- 26 % concernent les produits agricoles (miel, fromage, vin, viande, fruits et légumes, produits de l'agroforesterie tropicale), issus de pratiques d'agriculteurs engagés dans l'agroécologie, les circuits courts, l'accueil ;
- 2 % concernent des produits de l'artisanat, fabriqués à partir de matériaux locaux provenant de ressources naturelles gérées de manière responsable. Les parcs nationaux ont développé plus récemment des partenariats avec les artisans.

La marque est particulièrement déployée dans les Parcs nationaux des Pyrénées, des Ecrins et des Cévennes. Le Parc amazonien de Guyane entrera dans le dispositif en 2021.

Les différences de déploiement entre les parcs s'expliquent notamment par la diversité des contextes des périmètres des aires d'adhésion et le potentiel de bénéficiaires qui en découle, la priorité donnée par le parc à ce dispositif et les moyens humains qui y sont dédiés.